

Aff n°3051

FINANCES

EXERCICE 2020 PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES AU SYNDICAT FIXATION DU PRODUIT FISCAL

Rapporteur : Monsieur Thierry WALLYN, Vice-Président

Pour permettre le financement des charges du Syndicat, il vous est proposé, pour l'exercice 2020 de fixer à **6 360 283,29 €**, l'ensemble des participations des communes qui doit permettre l'équilibre du Budget Primitif pour 2020.

Cette contribution sera prélevée sur chacune des communes constituant le Syndicat, de la façon suivante :

De ce fait, la participation financière des communes pour 2020 s'établit dorénavant comme suit :

	Participation totale	Dont produit fiscalisé	Dont produit non fiscalisé
DUNKERQUE	5 703 524,58 €	2 554 568,60 €	3 148 955,98 €
BRAY- DUNES	175 693,10 €	129 637,41 €	46 055,69 €
LEFFRINCKOUCKE	417 307,96 €	125 042,01 €	292 265,95 €
ZUYDCOOTE	63 757,65 €	48 369,61 €	15 388,04 €
TOTAUX	6 360 283,29 €	2 857 617,63 €	3 502 665,66 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, considérant le programme de travaux à réaliser,

- approuve les propositions qui lui sont faites,
- décide de lever une imposition directe sur les communes constituant le Syndicat, à hauteur de **2 857 617,63 euros**. Cette contribution sera répartie sur les taxes ménages à savoir la taxe sur le foncier non bâti, la taxe sur le foncier bâti et la taxe d'habitation,

L'article L 5212-20 du Code général des Collectivités Territoriales prévoit que la contribution des communes associées dans un Syndicat est obligatoire pendant la durée de ce Syndicat, mais que cette contribution peut être remplacée par un produit d'impôts.

Tel est le cas pour le solde de **3 502 665,66 euros**, c'est à dire le produit non fiscalisé du Syndicat, (dépense obligatoire pour les communes) qui sera versé par les membres du Syndicat dans le cadre de versements échelonnés calqués sur le versement de l'allocation compensatrice par la Communauté Urbaine de Dunkerque.

- fixe le montant de la contribution totale des communes à **6 360 283,29 euros** répartie de la façon précisée ci-dessus, entre toutes les communes.

Il vous est proposé de voter la mise en recouvrement de ladite contribution totale.

Contre : 0

Pour : 8

Abstentions : 0

ADOPTE

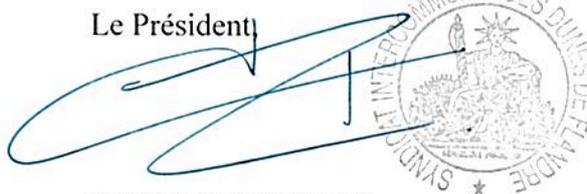
Adressé à M. le Sous-Préfet

Et publié le **11 DEC. 2019**

Fait à Dunkerque, le 5 décembre 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président



Frédéric VANHILLE.

République Française
Département du Nord
Syndicat Intercommunal
Des Dunes de Flandre

EXTRAIT
Du Registre des Délibérations du
Comité Syndical
Du Syndicat Intercommunal des
Dunes de Flandre

Comité convoqué le : 28 novembre 2019

Nombre de membres du Comité en exercice : 8

Séance du jeudi 5 décembre 2019 – 18 h 30

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Monsieur Thierry WALLYN

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS - Bernard WEISBECKER -
Thierry WALLYN – Patrice VERGRIETE - Patrice BERTELOOT – Catherine
VERLYNDE.

Suppléants :

ABSENTS EXCUSES :

Titulaires : Paul CHRISTOPHE a donné pouvoir à Thierry WALLYN.

Suppléants : Martine ARLABOSSE - Jean-Yves FREMONT - Edith DAVID –
Laurent MAZOUNI - Bruno DEMAN – Florence VANHILLE – Régis VANDAMME -
Grégory EVRARD.

ASSISTAIT A LA REUNION :

Suppléants :